



Traité Erouvin

Michna 6 - Chapitre 6

קַמְשׁ חֲבֹרוֹת שְׁשֶׁבֶתּו בְּטַרְקָלִין אֶחָד, בֵּית שְׁמַיּו אֲוֹמָרִים: עֲרֹוב
לְכָל חֲבֹרָה וְחֲבֹרָה וּבֵית הַלְּאָוֹמָרִים: עֲרֹוב אֶחָד לְכָלָם.
מוֹדִים, שָׁאָם בַּי מִקְצָצָן שְׁרִוִּים בְּמִדְרִים או בְּעַלְיוֹת, שְׁהָן צְרִיכִין
עֲרֹוב לְכָל חֲבֹרָה וְחֲבֹרָה.

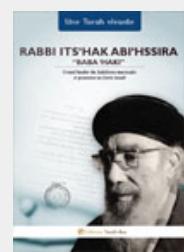
Lorsque cinq groupes de personnes résident dans un Terakline (grande demeure qui sert de logis aux rois) :

L'école de Chamaï dit que chaque groupe doit s'associer au 'Erouv de la cour commune, tandis que l'école de Hillel dit [qu'il suffit] qu'un seul [groupe s'associe au 'Erouv] pour que tous les autres [puissent transporter dans la cour commune].

Ces derniers admettent toutefois que lorsque certains résident dans des pièces ou des étages différents, chaque groupe doit s'associer individuellement [au 'Erouv de la cour commune].

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions